

Procès-verbal de la 227^e assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 13 février 2018, à 16 h 30, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Diane Raymond
Messieurs	Marcel Côté Alain Lamarre Yves Mc Nicoll

Sont absents :

Madame	Francine Ranger
Monsieur	Benoît Valiquette

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne
--------	------------------



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

227.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

CERL-180213-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 227.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 227.2 Adoption du procès-verbal de la 224^e assemblée du comité exécutif*
- 227.3 Adoption du procès-verbal de la 225^e assemblée du comité exécutif*
- 227.4 Adoption du procès-verbal de la 226^e assemblée du comité exécutif*
- 227.5 Suite(s) aux procès-verbaux*
- 227.6 Révision budgétaire 2017-2018*
- 227.7 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
- 227.8 Plan d'effectifs révisé 2017-2018*
- 227.9 Information*
- 227.10 Divers*
- 227.11 Levée de l'assemblée*

Adoptée à l'unanimité.

227.2 Adoption du procès-verbal de la 224^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

CERL-180213-02

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 224^e assemblée ordinaire du comité exécutif tenue le 21 novembre 2017. »

Adoptée à l'unanimité.

227.3 Adoption du procès-verbal de la 225^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

CERL-180213-03

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 225^e assemblée extraordinaire du comité exécutif tenue le 28 novembre 2017. »

Adoptée à l'unanimité.

227.4 Adoption du procès-verbal de la 226^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

CERL-180213-04

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 226e assemblée ordinaire du comité exécutif tenue le 11 janvier 2018. »

Adoptée à l'unanimité.

227.5 Suite(s) aux procès-verbaux :

La négociation a abouti concernant l'acquisition d'un terrain situé aux abords du collège constituant de Joliette pour la construction d'une résidence étudiante. Une promesse d'achat a été déposée et acceptée par l'évêché. Le dossier concernant le projet de résidence a été transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David.

Les travaux suite au dégât d'eau survenu en janvier au collège constituant de L'Assomption sont complétés à 98 %. Les étudiants ont pu faire leur rentrée le 22 janvier dernier sans même être conscients de l'incident.

227.6 Révision budgétaire 2017-2018 :

La directrice des ressources financières fait la présentation du budget révisé 2017-2018 du Cégep régional de Lanaudière.

Elle indique qu'actuellement le budget est respecté. Un déficit anticipé de 74 k\$ permet de respecter l'équilibre budgétaire.

Attendu les articles 1.03 et 1.05 du Règlement de gestion financière prévoyant notamment que le comité exécutif examine au moins semi-annuellement l'évolution globale des revenus et des dépenses du Cégep régional;

Attendu la consultation effectuée auprès des directions des collèges constituants et du CRPC;

Attendu la recommandation de la direction des ressources financières;

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-180213-05

« Il est résolu d'adopter le budget révisé 2017-2018 ainsi que les ajustements au budget 2017-2018 à l'égard des rubriques de revenus et des autres dépenses. »

Adoptée à l'unanimité.

227.7 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers :

La directrice des ressources financières présente le dossier.

Elle informe les membres à l'effet que l'ajustement du solde de fonds fait référence au montant prévu pour l'acquisition du terrain pour la construction d'une résidence à Joliette. Ce montant passe donc de 165 k\$ à 175 k\$.

Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;

Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;

Attendu que, dans le respect du Règlement de gestion financière, « les surplus et les déficits annuels des collèges constituants sont consolidés au solde de fonds de fonctionnement du Cégep régional »;

Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement;

Attendu les surplus d'opération et les soldes de fonds au terme de l'exercice 2016-2017;

Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2017-2018;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter le tableau actualisé des affectations au solde de fonds, tel que déposé par la direction des ressources financières. »

Adoptée à l'unanimité.

227.8 Plan d'effectifs révisé 2017-2018 :

Comme suite à l'assemblée du comité exécutif tenue en novembre dernier, les directions des collèges et des services ont poursuivi leurs travaux d'analyse et ont identifié certains besoins à combler en lien avec les disponibilités budgétaires actuelles et à venir.

Mme Diane Raymond demande si ces modifications ont fait l'objet de discussions lors des rencontres du CRPC et des CRT. La directrice des ressources humaines confirme que les discussions ont eu lieu et que les syndicats surveillent rigoureusement les enveloppes.

Attendu la situation financière actuelle du Cégep et la confirmation par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur d'un réinvestissement afin de permettre aux cégeps de soutenir, entre autres, la réussite des étudiants et de ceux ayant des besoins particuliers;

Attendu les besoins exprimés par les directions des collèges et des services afin de répondre à ces besoins;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu d'adopter la version révisée du plan d'effectifs 2017-2018. »

Adoptée à l'unanimité.

227.9 Information :

Sans objet.

227.10 Divers :

Sans objet.

227.11 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 16 h 53.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée